

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT 381**

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement 381 décrétant la modernisation du réseau d'éclairage public ainsi qu'un emprunt de 2 000 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

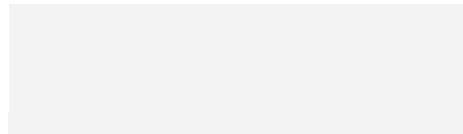
Adoption par le conseil : 16 juin 2020

Approbation par les personnes habiles à voter : 2 au 17 juillet 2020

Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : 9 septembre 2020

Afin de respecter les règles de santé publique émises par les autorités gouvernementales dans le cadre de la COVID-19, le règlement mentionné précédemment peut être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.ville.valleyfield.qc.ca/reglements-municipaux>.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 11 septembre 2020.



Kim V. Dumouchel, avocate
Greffière